



Année 2024 / 2025

Fiche familiale d'urgence (non confidentielle)

Attitude à observer par l'école en cas d'accident ou pour effectuer un soin.

Vos enfants inscrits dans l'école :

Nom	Prénom	Sexe	Né(e) le	Gr.Sang	Commentaires

➤ Observations :

En cas d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides.

➤ Autorisation en cas d'urgence :

J'autorise la direction de l'école à faire transporter mon enfant par le service des urgences du

CENTRE MEDICAL PRIMA : oui non

➤ Médecin traitant

Nom : Tél. Cabinet : Tél. Mobile :

➤ Pour vous joindre :

Nom	Numéros de téléphone		
Père	Mobile :	Bureau :	Domicile :
Mère	Mobile :	Bureau :	Domicile :
Tuteur	Mobile :	Bureau :	Domicile :
Autre : (nom)	Mobile :	Bureau :	Domicile :

➤ Autorisation de soins à l'école :

Un élève légèrement blessé est pris en charge par l'enseignante responsable. Elle peut être amenée à lui faire un soin (écorchures, bosses etc.) en accord avec le protocole national sur l'organisation des soins et des urgences dans les établissements scolaires. B.O. hors-série N°1 du 06/01/2000.

J'autorise l'école à faire des soins à mon (mes) enfant(s) : oui non

ATTENTION :

En cas de refus d'intervention, les parents seront simplement avisés par téléphone de l'état de santé de leur(s) enfant(s) et pourront le(s) prendre en charge à la Direction.

En cas d'une situation jugée grave par la direction, il sera fait appel au SAMU.

En concertation avec les parents, le médecin décide du centre médical où est dirigé l'élève.

Date	Signatures		
Abidjan, le :	Le père	La mère	Le tuteur